



PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

I – Contexte

La fondation A.R.C.A.D – Aide et Recherche en Cancérologie Digestive – **fondation reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 2006** a pour missions de :

- mieux informer et aider les patients atteints de cancers digestifs,
- promouvoir la recherche clinique ainsi que des soins de qualité aux patients,
- sensibiliser la population ainsi que les acteurs de santé pour une prévention et un dépistage accrus.

Dans le cadre de sa première mission statutaire, la fondation A.R.C.A.D lance en 2009 la deuxième édition d'un appel à projets visant à améliorer les conditions de prise en charges des patients en HDJ d'oncologie digestive. Aussi, avec le soutien institutionnel du laboratoire Roche, elle a constitué un fond spécial de **40.000 € pour le financement de 8 projets sélectionnés sur 8 régions françaises** sur le thème « **L'infirmière d'HDJ en oncologie digestive : projets d'aide à la prise en charge du patient** ».

II – A qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel à projets s'adresse à **toute équipe clinique pluridisciplinaire** (association, établissement...) ayant pour objectifs d'améliorer les conditions de prise en charge des patients **traités en HDJ d'oncologie digestive**.

(Une personne physique et/ou indépendante n'appartenant pas ou n'agissant pas dans le cadre d'un service ne pourra pas y participer).

Les projets soutenus devront exclusivement concerner des hôpitaux de jour traitant majoritairement des patients atteints de pathologies digestives. Ces projets pourront aider l'infirmière pour l'accueil des patients, la consultation infirmière, le suivi des patients, l'organisation des soins au sein de l'HDJ, à l'exception du recrutement de personnel.

III – Critères d'éligibilité

Le projet sera évalué selon les critères suivants :

- une faisabilité du projet dans sa totalité (absence de cofinancement) et une réalisation dans les 6 mois,
- l'urgence du besoin identifié,
- la pertinence face à la situation locale,
- la mobilisation des équipes concernées,
- l'évaluation et la mesure de satisfaction attendues (patients et soignants),
- sa pérennisation.

IV – Sélection des projets - règlement

Un jury indépendant et pluridisciplinaire est constitué par la fondation A.R.C.A.D. Il est composé de deux membres de la fondation, d'un représentant de Roche, d'un oncologue et d'une infirmière membre de l'AFIC.

Les membres du jury ne pourront pas déposer de dossier de candidature en leur nom et s'engageront à tenir confidentiels le contenu des dossiers qui leur seront remis.

Chaque dossier reçu dans les délais fixés sera expertisé par tous les membres du jury. Un vote sera organisé à l'issue d'une discussion collégiale. La décision du jury sélectionnant les projets fera l'objet de la validation souveraine du conseil d'administration de la fondation.

Chaque porteur de projet retenu accepte d'ores et déjà que son projet pourra faire l'objet d'une communication sous l'égide de la fondation A.R.CA.D.

L'organisme sélectionné s'engage à fournir à la fondation A.R.CA.D dans les 6 mois suivant le versement des fonds tous justificatifs d'utilisation de la subvention attribuée (devis, factures acquittées, éventuellement photos, etc.) prouvant son affectation effective au projet retenu.

La décision du jury sera communiquée aux responsables porteurs de projets par courriel ou par courrier au plus tard le 31 décembre 2009.

V - Calendrier

La remise d'un dossier à la fondation A.R.CA.D dans le cadre de cet appel à projets vaut acceptation du calendrier décrit ci-dessous ainsi que du règlement précisé au point IV « Sélection des projets - règlement ».

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Du 15 octobre au 30 novembre 2009	Le 11 décembre 2009	Au plus tard le 31 décembre 2009	1^{er} janvier au 30 juin 2010
Envoi des dossiers par les organismes à la fondation	Sélection des projets par le jury	Versement de la subvention par la fondation	Mise en place du projet sélectionné et envoi des justificatifs

VI - Les formalités de candidature

La soumission se fera à l'aide du dossier de candidature dûment complété ainsi que ses annexes.

Important : tout dossier de candidature incomplet ne sera pas soumis au jury.

Ce dossier de candidature et ses pièces annexes doivent être retournés à la fondation A.R.CA.D **sous forme papier en deux exemplaires** (un original et une copie) dûment datés et signés par le responsable du projet **entre le 15 octobre et le 30 novembre 2009 avant minuit** à :

Madame Mariella de BAUSSET
Secrétaire Générale
Fondation A.R.CA.D
22 rue Malher
75004 Paris

N.B : Les dossiers doivent être complétés très lisiblement en lettres majuscules.